

L'Écho Du Lignon

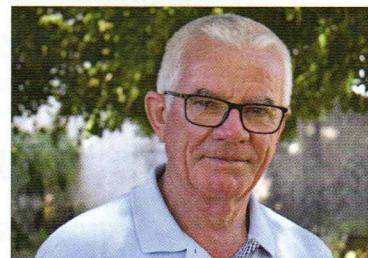


AU SOMMAIRE

Le mot du maire	p1
Conseil Municipal.....	p2-5
Etat civil	p6
Cérémonie 11 nov	p6
APE.....	p7
Bibliothèque	p8 -9
Infos	10-20



Le mot du Maire



Soulignonnaises,
Soulignonnais,

L'année 2025 est terminée et aura été l'année la plus instable dans tous les domaines.

Difficultés pour les collectivités de pourvoir établir un budget, ni en fonctionnement sans connaître les dotations qui nous seront attribuées, ni en investissement sans aucune idée des subventions possibles et à quel taux ! Du jamais vu puisque à ce jour aucune information sur le budget de l'Etat !! L'avenir est tellement certain que nous sommes comme le budget, nous travaillons en équilibre.

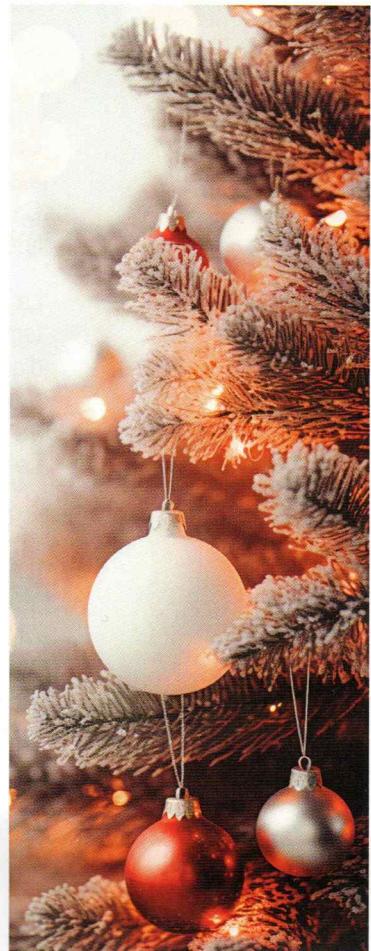
Nos travaux prévus en 2025 sont maintenant terminés, tout comme l'ensemble des investissements, assurés sans surprise financière. Seuls les coûts de fonctionnement

ont augmenté mais tout le monde peut s'en douter.

Ce mandat va bientôt se terminer et vous allez donc être appelés aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal. Je ne me représenterai pas à cette élection, non pas par lassitude, mais après avoir effectué quatre mandats d'adjoint et trois mandats de maire j'ai toujours pensé qu'il fallait passer le relais. Je vous remercie grandement de m'avoir fait confiance pendant ces quarante-trois années passées à votre service et auprès de vous.

Pour la dix-huitième année, le Conseil Municipal et moi-même vous convions à la Cérémonie des Vœux qui aura lieu à la Salle des Fêtes le Vendredi 16 Janvier 2026 à partir de 19h00. Nous vous y attendons nombreux. Meilleurs vœux également à tous ceux et à toutes celles qui ne pourront s'y déplacer. D'ici là, très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Maire,
Patrick MACHEFERT



Les horaires

Mairie
05 46 93 94 14
lundi et mercredi de 9h à 12h
le vendredi de 15h à 18h.

Garderie périscolaire
05 46 93 71 72
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30.

Bibliothèque
Tous les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

Les activités dans votre commune

Tennis de table

Tous les lundis de 17h30 à 20h

Animateur :

Daniel Bernard
Tél : 06 78 68 87 02



Fitness

Ados/adultes Tous les mardis de 20h à 21h.

Zumba

Tous les jeudis de 19h45 à 20h45.

Cours de danse

Tous les mardis 16h30-17h15 : 4 à 6 ans
17h15-18h15 : 7 à 10 ans
Tous les jeudis 18h30-19h30 : 12 à 18 ans
Renseignements et inscriptions auprès de Katia au 06 70 04 70 64



Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MACHEFERT, Maire.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---------|
| ⇒ Rapport 2024 du SPL CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT | 2025-16 |
| ⇒ Etude par ORANGE de l'effacement réseau téléphonique des Mouniers | 2025-17 |
| ⇒ Complémentaire santé obligatoire : choix du contrat et de la participation | |
| ⇒ Désaffectation de chemins ruraux - Prix de vente | 2025-18 |
| ⇒ Questions diverses | |

⇒Rapport annuel 2024 du SPL CHARENTE-MARITIME DÉVELOPPEMENT 2025-16

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les représentants du SPL Charente-Maritime Développement présente leur rapport annuel 2024.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil Municipal une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La SPL agit exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, et a pour objet d'apporter aux territoires une offre globale de service de qualité, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme, de développement économique, touristique et de loisirs ainsi que l'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

Vu le rapport annuel 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport annuel 2024 de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement
- ⇒

⇒Etude pour effacement du réseau téléphonique avec ORANGE – Les Mouniers 2025-17

Vu le courrier de ORANGE, reçu par mail le 12/09/2025, afin de réaliser une étude sur l'effacement du réseau téléphonique du village des Mouniers, considérant la dissimulation des réseaux basse tension et de l'éclairage public prévus par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- ⇒ Valide la réalisation d'une étude pour l'effacement du réseau téléphonique des Mouniers.
- ⇒ Autorise le maire à signer la convention de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques avec ORANGE.

⇒Complémentaire santé : choix du contrat – Participation de la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal l'obligation de participation à la complémentaire santé des agents de la commune au 01/01/2026. Le Comité Social Territorial doit être saisi, avant toute délibération, sur le choix de la complémentaire : par labellisation ou par convention de participation au contrat collectif conclu avec la MNT par le CDG 17 et sur le montant de la participation par agent.

Le Conseil Municipal souhaite adhérer à la convention de participation mis en place par le CDG 17 pour le risque santé au 01/01/2026 et accorde une participation mensuelle de 30 € par agent adhérant à ce contrat.

⇒ Désaffection de chemins ruraux – Prix de vente

2025-18

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Considérant les chemins ruraux à désaffection :

- **CR n° 5** (les Mouchets), parcelles bornées A 1790 de 59 m² et WH 116 de 60 m² séparant 2 propriétés A 1647 et WH 10.
- **CR n° 27** (Fourne), situé au 16 rue de Fourne, séparant les parcelles C 1515 et C 1647 d'une même propriété.
- **CR n° 32** (Bapaume), parcelles bornées C 1618 de 34 m², C 1620 de 222 m², C 1622 de 211 m², C 1625 de 24 m² soit 491 m² séparant 2 propriétés : C 1726,
- **CR n° 44** (les Archambauds), chemin rural séparant les parcelles B 1804, 1806, 1809 d'une même propriété et B 1805, 1808 d'une autre propriété.
- **CR n° 76** (les Gougnons), chemin rural séparant les parcelles B 1117, 1767 et B 1605, 1606, 1119 séparant 2 propriétés

Considérant que ces chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage direct du public dans la mesure où ils traversent des propriétés privées, et ne sont plus entretenus par la commune

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffection de fait de ces chemins ruraux,

Considérant les demandes d'acquisition des propriétaires riverains,

Le Maire propose au Conseil Municipal de constater la désaffection de ces chemins ruraux et d'approuver l'aliénation et la cession au prix de 10 € le m²,

De dire que les frais de géomètre, de bornage, de notaire, d'enregistrement et autres seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

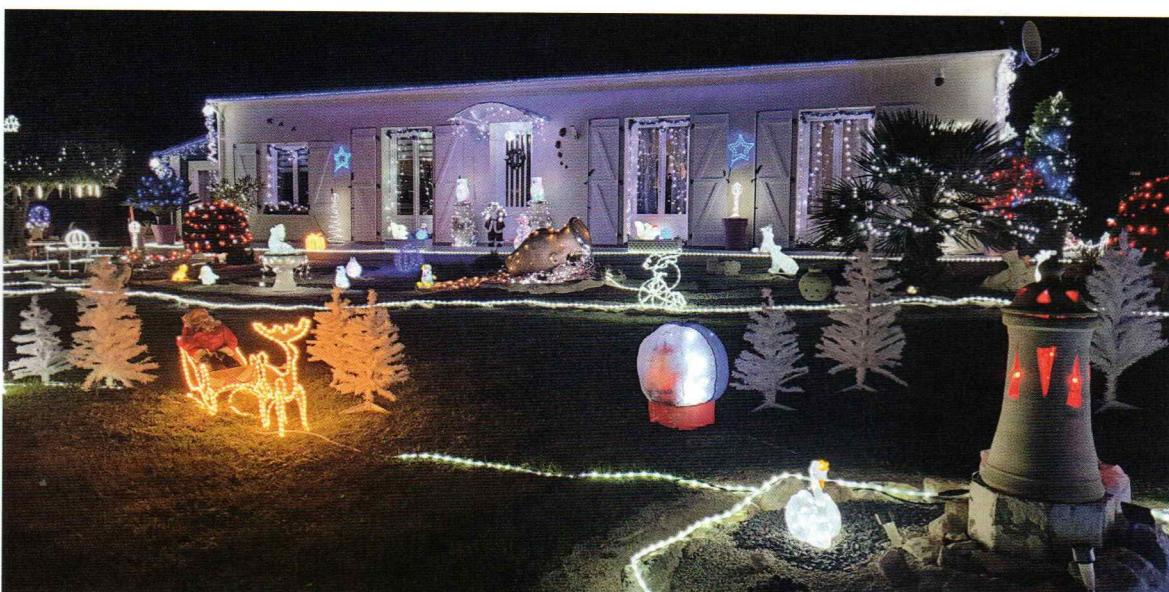
Un courrier de mise en demeure sera adressé aux propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Constate la désaffection des chemins ruraux n° 5, n° 27, n° 32, n° 44, n° 76
- ⇒ Approuve la cession des parcelles au tarif de 10 € le m².
- ⇒ Dit que tous les frais générés seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- ⇒ De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété.
- ⇒ Le tableau de classement des chemins ruraux sera mis à jour suite à cette décision.
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.
- ⇒

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau plan de la commune sera proposé par PUBLICA
- Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre auront lieu à 11 h au lieu de 11 h 30.



Mairie de SOULIGNONNES

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MACHEFERT, Maire.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---------|
| ⇒ Protection sociale complémentaire santé | 2025-19 |
| ⇒ Travaux 2026 | |
| ⇒ Travaux voirie CDC – 2026 | |
| ⇒ Bureau des élections | |
| ⇒ Motion relative au projet éolien communal et intercommunales | 2025-20 |
| ⇒ Questions diverses | |

⇒ Protection sociale complémentaire santé 2025-19

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu la saisine du CST le 24/09/2025 et l'avis du Comité Social Territorial du 12/12/2025,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15,00 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

Le Maire propose d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu par le CDG 17 et la MNT, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :

- Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 30,00 € par agent

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ⇒ **d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif**

d'assurance entre le CDG 17 et la MNT, et de fixer le niveau de cette participation à 30,00 € mensuel brut par agent.

⇒ Travaux 2026

- Logement 2 - Isolation extérieure.
Devis Osmose 41 319 € TTC - Devis RENOV HABITAT 27 054 € TTC
Devis OTB VIAUD 30 9201 € TTC. Devis OTB VIAUD accepté.
- Ecole, cantine, mairie, garderie : pose de film solaire
Devis PSL 2 322 € TTC - Devis GEAY Menuiserie 5 873 € TTC. Devis PSL accepté.
- Bibliothèque : pose chassis fixe et ouvrants. Devis JC MENUISERIE CHARPENTE 811 € TTC. Validé
- Garderie : rénovation de la toiture préau. Devis JC MENUISERIE CHARPENTE 3 450 € TTC. Validé
- Révision du DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Devis RESE 730 €. Validé
- Elagage Grand Rue (entrée bourg côté Corme-Royal) : Devis PAPIN Cédric 2 880 €. Validé.

⇒ Travaux voirie – CDC 2026

Réfection voirie prévue : Les Réparons, Rue du Clône Les Maisonneuves, chemin du Moulin de Brandet, impasse des Archambauds.

⇒ Motion relative au refus d'une étude technique en vu de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de SOULIGNONNE et des communes environnantes 2025-20

Le Conseil Municipal de SOULIGNONNE, réuni en séance le 08/12/2025, renouvelle son opposition à l'implantation d'éoliennes sur son territoire et ceux des communes environnantes sollicitées par le lancement d'études techniques préalables à tout projet.

- Par délibération n° 2024-16 du 03/06/2024, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable au projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de STE GEMME et BALANZAC.
- Par arrêté du 14/04/2025, le Préfet a porté refus d'autorisation environnementale d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de Ste GEMME et BALANZAC. Ce refus était motivé par le fait que le projet était de nature à porter atteinte à la sécurité publique.
- La révision n° 5 du PLU de SOULIGNONNES, approuvée le 02/09/2024, autorise la construction d'un parc photovoltaïques sur notre territoire.

La commune de SOULIGNONNES encourage les projets d'énergie renouvelables alternatifs et adaptés à son territoire qui contribue à la transition énergétique par des solutions respectueuses de l'environnement et du cadre de vie locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **S'oppose formellement à toute demande de lancement d'études techniques ou prospections, en vue de projet éolien sur son territoire et sur ceux des communes environnantes.**

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire propose de vendre le broyeur à bras (ferraille) à monsieur MARTIN Sébastien pour 500 €. Accepté par le Conseil Municipal.

ÉTAT CIVIL 2025

NAISSANCES

Alicia Véronique Bernadette BIBARD DESPLANTES 15/07/2025 CHATEAUBERNARD
Fille de BIBARD Benjamin et DESPLANTES Manon

MARIAGES

Diane Amélia GARETIER 08/04/2025 SAINTES
Fille de GARETIER Thibault et DUMATS Marlène

DÉCÈS

Thierry Jacky	BERNARDIN	09/10/2025	SOULIGNONNE
Claude Rémi	CAILLAUD	02/04/2025	SAINTES
Jean André	COUTIN	06/03/2025	SAINTES
Odette Huguette Pierrette	BOUCHERIT	08/11/2025	SOULIGNONNE
Arlette Marie	BUREAU	06/12/2025	ST PORCHAIRE
Gudrun Hannelore	DUPONT	07/11/2025	ST JEAN D'ANGÉLY
Guy Bernard	JAMET	16/10/2025	SOULIGNONNE
Michelle Marie-Louise	LAMOULINETTE	22/02/2025	CORME-ROYAL
Danny Elie	PROUTEAU	11/09/2025	SAINTES

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Des élèves face à l'Histoire

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé une vingtaine d'élèves de CM1-CM2, aux côtés d'une centaine d'adultes. Leur enseignante, Laurine Guillot, explique qu'ils avaient préparé la Marseillaise en classe et répété en extérieur. Leur présence leur a permis de faire valider une étape du passeport du civisme. Très impliqués, les enfants ont participé aux lectures : trois ont énoncé les noms des soldats « morts pour la

France », puis le groupe a interprété le premier couplet de la Marseillaise suivi du poème « À tous les enfants » de Boris Vian. Le maire, Patrick Machefert, entouré de ses conseillers et d'anciens combattants, s'est réjoui de cet engagement des jeunes : « Ils participent pleinement au devoir de mémoire. » Une maman a résumé l'esprit du moment : « Se souvenir pour agir et que ça ne recommence pas. »

Opération madeleines Bijou et chocolats de Noël : un grand merci !

L'APE remercie chaleureusement toutes les familles pour leur participation aux opérations «madeleines Bijou» et «chocolats de Noël». Nous espérons que ces douceurs ont plu et ont apporté un peu de gourmandise en cette période festive !

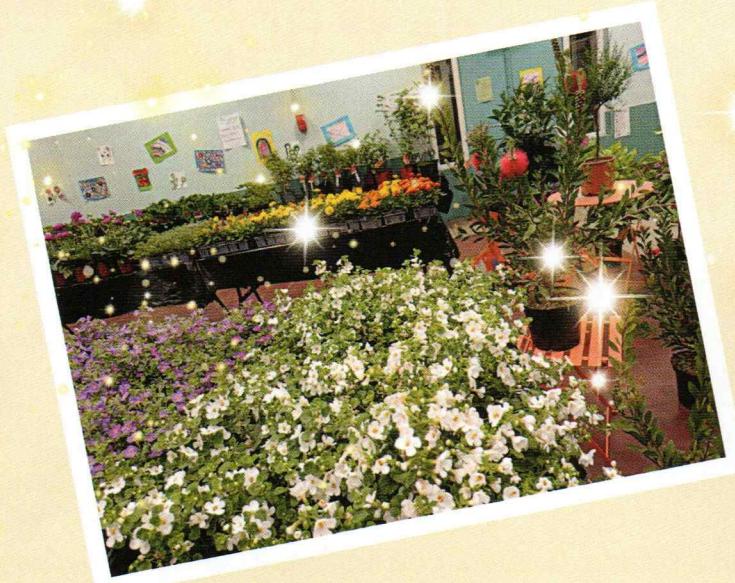
Nous vous donnons dès à présent rendez-vous pour notre prochain événement : le marché aux fleurs et aux plants de légumes qui aura lieu le 1er mai 2026 à la salle des fêtes de Soulignonne.

Nous comptons une nouvelle fois sur votre présence pour faire de ce moment un succès partagé.

Les fonds récoltés lors de ces évènements serviront à financer les activités de l'école (projet théâtre, sortie scolaire...).



L'APE de Soulignonne





Chers lecteurs,
Un petit clin d'oeil
sur l'actualité
littéraire,



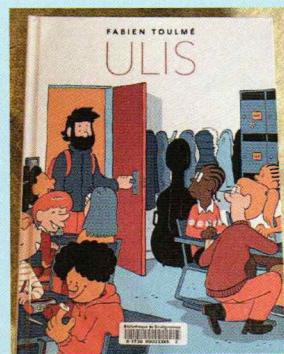
Merci aux participants de notre journée "Biblis en folie", nous espérons avec une météo plus clémence, vous accueillir plus nombreux l'année prochaine.



De nouvelles BD pour la jeunesse et les plus grands.



Coup de ❤️ BD

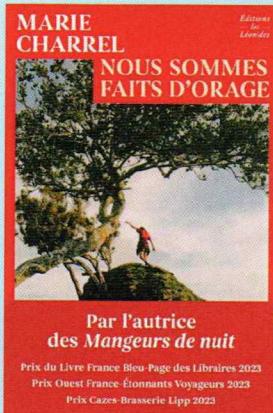


Vous ou vos enfants ont, sans doute, déjà entendu parler de classe ULIS.

Peut être y en a-t-il une dans leur établissement. Mais savez-vous comment cette classe fonctionne, pour quels élèves, avec quels encadrants et dans quelles conditions ?

Si vous posez toutes ces questions, alors cette BD est pour vous et faites connaissance avec la classe ULIS.

Coup de ❤



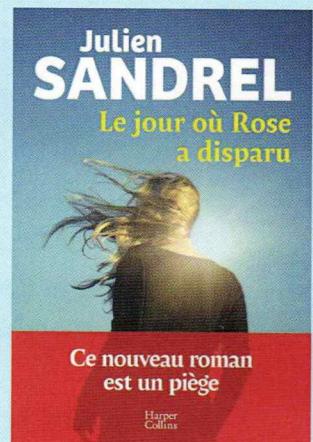
A la mort de sa mère, Sarah se voit remettre pour tout héritage, les clés d'une bicoque aux confins du monde et une consigne : « trouve Elora ».

Vous allez voyager au cœur d'une Albanie mystérieuse où les lois et légendes ancestrales ainsi que les blessures du passé, façonnent le destin d'une femme en quête de ses origines.

A Toulon, Aïda est embauchée à la maison des femmes, un lieu unique où l'on soigne et accompagne celles qui tentent de se relever de violences...

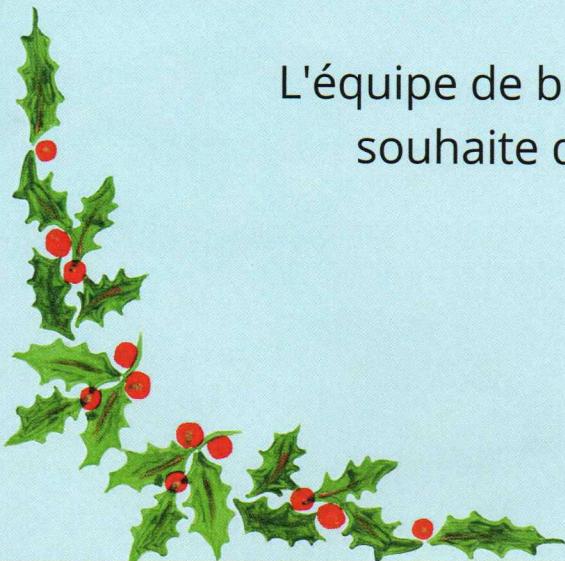
Une histoire puissante, riche en rebondissements, bouleversante, traversée de lumière, de rage de vivre et d'espoir.

Un roman qui vous tient en haleine jusqu'à la dernière ligne.



Nous remercions notre municipalité pour le budget alloué chaque année à l'achat d'ouvrages récents, pour le financement de l'actualisation de notre logiciel et le remplacement à neuf de notre matériel informatique.

L'équipe de bénévoles de votre bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !





L'heure **CIVIQUE** Soulignonnaise

Vous avez besoin d'une visite ponctuelle ?

Les volontaires de l'Heure Civique sont là pour vous !

L'Heure Civique, c'est un réseau de citoyens solidaires qui offrent une heure de leur temps pour aider leurs voisins ou simplement partager un moment convivial.

Vous pouvez demander :

- Des visites de courtoisie pour bénéficier de moments riches d'échanges avec nos volontaires : pour avoir un compagnon de lecture, faire des jeux de société ou tout simplement discuter**
- Une aide ponctuelle du quotidien : de l'aide aux courses, des petits transports, du petit jardinage...**

Les volontaires interviennent gratuitement, dans un esprit de bienveillance et de proximité.

Envie d'une visite ou d'en savoir plus ?

Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

- mairie.soulignonne@wanadoo.fr**
- 05 46 93 94 14**
- Ou, vous pouvez remplir le formulaire au-dos et le transmettre à vos agents municipaux.**





L'heure CIVIQUE

Soulignonnaise

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Voisins Solidia 501 837 017 00034 Paris - 9220 Association déclarée

**Vous avez besoin
d'une visite ponctuelle ?**

Bonnes Fêtes !

Remplissez ce tract en majuscules et déposez-le dans votre mairie.

Prénom et Nom

Adresse

Code Postal Ville

E-mail Téléphone

Besoin (expliquez ici votre besoin)

En transmettant ce formulaire, vous acceptez que les données communiquées soient traitées et exploitées par l'association « Voisins Solidaires - l'Heure Civique » à des fins d'information et de communication. Vous acceptez également que vos coordonnées soient transmises à votre mairie, votre département ou votre région s'ils sont partenaires de notre programme « l'Heure Civique » et aux volontaires, uniquement pour les informer de vos besoins et tenter d'y apporter une solution proche de chez vous.



L'heure CIVIQUE

ET SI JE DONNAIS UNE HEURE PAR MOIS POUR AIDER MA COMMUNE OU UN VOISIN ?



L'Heure Civique, c'est quoi ?!

Avec le dispositif de **l'Heure Civique**, chaque habitant de **Soulignonne** est invité, sans engagement, à donner une heure de son temps pour réaliser une action solidaire interpersonnelle ou collective, en faveur d'un voisin, d'un collectif, d'une association du territoire, de la collectivité.

Qu'est-il possible de faire ?

- Accompagner à un rendez-vous pour des personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion
- Aider à ranger des affaires : trop lourdes, trop hautes ...
- Venir passer du temps pour échanger, discuter, lire, jouer avec des personnes isolées
- Accompagner pour sortir un chien
- Récupérer un colis
- Accompagner à la déchetterie
- Faire du petit jardinage
- Réaliser du petit bricolage: changer une ampoule, changer une pile d'une pendule trop haute

Vous êtes disponible, jeune ou moins jeune, seul, en famille, venez nous rejoindre et donner une heure de votre temps !

→ Pour s'inscrire, rien de plus simple :

Contactez l'accueil de la mairie de Soulignonne au **05 46 93 94 14**

La mairie sera ravie d'être en contact avec vous pour répondre à vos questions et organiser avec vous une intervention adaptée à vos besoins et vos envies.



L'Heure Civique, c'est un geste citoyen qui fait toute la différence. Rejoignez-nous pour créer ensemble une communauté solidaire et engagée !



VOTRE BADGE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

L'accès aux déchetteries pour les particuliers se fait grâce à ce macaron qui doit être collé sur votre pare-brise.

**A partir du 1er janvier 2025,
les conditions changent pour accéder
à la déchetterie de Corme Royal**



**L'accès des habitants des communes de
Balanzac, Nancras, Nieul Lès Saintes, Sainte
Gemme et Soulignonne à la déchetterie
de Corme Royal
est conditionné par la présence du macaron
de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
COLLÉ SUR LE PAREBRISE DU VEHICULE**

Comment obtenir les macarons ?

- 1/ Se présenter auprès de l'agent de la déchetterie de Corme Royal, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 2/ Je fais une demande sur le site de Saintes Grandes Rives, l'Agglo : www.agglo-saintes.fr

Recommandations :

Avant d'aller en déchetterie, je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries. Pour réduire mes apports de végétaux, je pense au mulching, au broyage, au paillage et au compostage. Je trie les textiles, le verre, les papiers et petits cartons dans les bornes d'apport volontaire. Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie.

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

Une info ? Une question ? Contactez-nous !

Saintes Grandes Rives l'Agglo, 12 bvd Guillet Maillet - 17100 Saintes
05 46 93 41 50 / dechets@agglo-saintes.fr
www.agglo-saintes.fr

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

**SAINTES
GRANDES RIVES**
L'Agglo

Mon calendrier DE COLLECTE 2026

en Cœur de Saintonge



COMMENT ÇA MARCHE ?

Les emballages sont collectés toutes les semaines.

Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2.

La couleur de votre commune correspond à votre semaine de collecte.

Ex. : Si vous habitez Crazannes, la collecte des ordures ménagères a lieu un lundi sur deux, semaine bleue. Celle des emballages a lieu tous les lundis.



JANVIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Collecte à partir de 3h du matin. Pensez à sortir votre bac de collecte ou votre sac jaune la veille. Les jours fériés, la collecte est assurée sauf les 1^{er} janvier et 25 décembre 2026.

AVRIL 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUILLET 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

OCTOBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

FÉVRIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MARS 2026

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AUÔT 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

DÉCEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Ordures ménagères

1 semaine sur 2



Emballages

Toutes les semaines



SEMAINE ORANGE

Plassay

Lundi

Pont l'Abbé d'Arnoult

Mardi

Port d'Envaux

Lundi

Saint Porchaire

Lundi

Sainte

Mardi

Radegonde

Collecte exceptionnelle : Mardi 6 janvier 2026

SEMAINE BLEUE

Balanzac

Mercredi

Beurlay

Mardi

Crazannes

Lundi

Geay

Lundi

Les Essards

Mercredi

La Vallée

Mardi

Nancras

Mercredi

Nieul les Saintes

Mercredi

Romegoux

Lundi

Saint Sulpice d'Arnoult

Lundi

Sainte Gemme

Lundi

Souignonne

Mercredi

Trizay

Mardi

! NOUVEAU*

Changement de semaine de collecte

La Vallée : Collecte dès le mardi 6 janvier 2026.

Sainte Radegonde : Collecte dès le mardi 13 janvier 2026.

Collecte exceptionnelle le mardi 6 janvier 2026.

UN DOUTE, UNE QUESTION ? contact@cyclad.org 05 46 07 16 66 cyclad.org

Tous les déchets doivent être placés au sol à une distance minimale d'1 m du bac d'ordures ménagères. Aucun obstacle à moins d'1 m du bac.

Pas de bac surchargé, ni de poubelles hors du bac.

Bacs à rentrer dès que possible après le passage du camion.

Pour toutes réparations, remplacement ou changement de taille de bac, contactez Cyclad : contact@cyclad.org 05 46 07 16 66 cyclad.org

En 2026, le Pass est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Plus d'informations sur cyclad.org.



Service public des déchets



Transition écologique



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Sun★DANCE

SOULIGNONNES - SAINTES

Zumba

Danse jazz

Pilates

Latino

Fitness

Cabaret

★ Professeur, danseuse et chorégraphe ★

Cours collectifs et individuels ★ Coaching personnalisé

DANSE

Soulignonne / salle des fêtes

- 4-6 ans : mardi **16h45-17h30** (140€/an)
- 7-10 ans : mardi **17h30-18h30** (150€/an)
- ados/adultes : mardi **18h45-19h45** (150€/an)
- ados/adultes (niveau avancé) : jeudi **18h45-19h45** (150€/an)

PILATES

Saintes / 20 rue Pierre Loti

- cours collectifs et particuliers
- Horaires, tarifs et réservations : <https://cours-pilates-katia-leroy.reservio.com/>

Autres disciplines

Soulignonne / salle des fêtes

- FITNESS : mardi **20h-21h** (125€/an)
- ZUMBA : jeudi **19h45-20h45** (130€/an)

Katia LEROY **06 70 04 70 64**



Les p'tites Coccinelles
de Coeur de Saintonge
Association gérant un multi-accueil et une halte-garderie itinérante

Bonjour à tous et à toutes,

La halte-garderie itinérante Roul'coccinelles accueille vos enfants âgés de 3 mois à 4 ans sur la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.



vos besoins...

Une équipe de professionnelles proposent tous les matins des activités d'éveil adaptées aux besoins de chaque enfant sur des thèmes divers et variés selon les saisons.

Vous pouvez inscrire vos enfants quelques heures ou plusieurs journées par semaine, ponctuellement ou de manière régulière selon



La halte-garderie est ouverte à tous y compris aux enfants en situation d'handicap.



Il nous reste encore quelques places d'accueil pour vos enfants.....N'hésitez pas à appeler Sophie Educatrice de Jeunes enfants au 06.34.12.71.97

Nouveauté... A partir du 1^{er} décembre 2026.... Changement d'horaires d'ouverture

La halte -garderie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

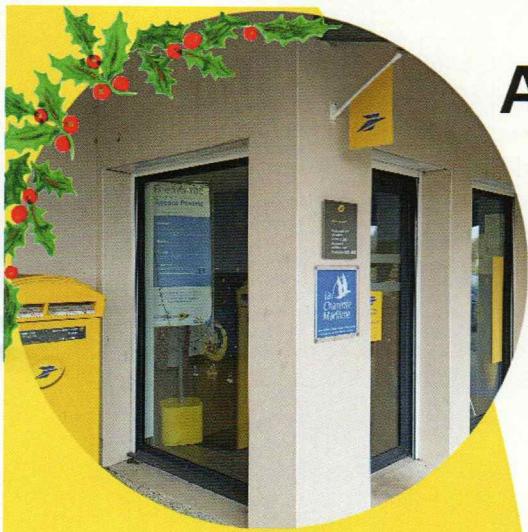
Lundi en journée	Trizay	8h30-17h30	Salle du Temps Libre
Mardi en journée	Plassay	8h30-17h30	Salle des fêtes
Mercredi en journée	La Vallée	8h30-17h30	Salle des fêtes
Jeudi en journée	Soulignonne	8h30-17h30	Salle des fêtes
Vendredi en journée* Sauf pendant les vacances scolaires	St Radegonde Soulignonne	8h30-17h30	Salle des fêtes



L'équipe éducative

Roul'Coccinelles





AGENCE POSTALE COMMUNALE



TEL: 05 46 93 90 00

10 bis rue des Gareilleries
17250 LES ESSARDS



SERVICES FINANCIERS:
retrait et versement
d'espèces d'un montant
maximum de 500€ par
période de 7 jours

HORAIRES :
Lundi - Mardi -
Jeudi - Vendredi
8h45 à 12h

Mercredi
9h à 12h

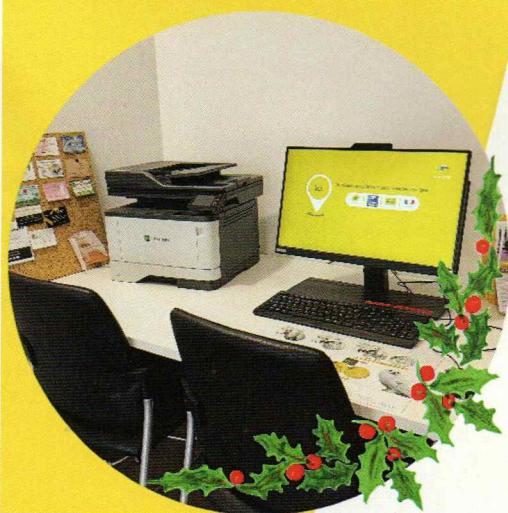
Samedi 10h à 12h



SERVICES POSTAUX :
vente de timbres,
affranchissements
lettres et colis,
récommandé, contrats
de réexpédition ...



Pensez à vous munir de votre pièce d'identité
pour les retraits de colis ou recommandés.



Un îlot numérique est à votre disposition pour
accomplir vos démarches administratives en
toute autonomie. (Impression - scanner - copie)



Parce que nos missions sont multiples et essentielles, le Département intervient dans de nombreux domaines, tout au long de la vie. Le Département, c'est une présence au quotidien pour agir au plus près de vos attentes. En 2025, nous avons poursuivi notre engagement en faveur de la solidarité, du dynamisme local, une ambition forte portée par la majorité départementale sous l'impulsion de la Présidente du Département, Sylvie MARCILLY.

A vos côtés au quotidien,

Concernant les infrastructures routières, ce sont plus de 900 000 € qui ont été investis sur les communes du canton de Saint Porchaire, notamment avec les travaux des routes départementales à Nancras, à Nieul les Saintes et à Saint Porchaire. En 2026, nous poursuivrons les travaux d'entretien sur les 281 km de routes départementales.

Dans le cadre de sa mission « Energie », le Département de la Charente-Maritime accompagne les communes dans la prise de décision sur des projets en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, cela va d'une simple information à l'assistance, à la conception et à la réception des projets. En 2025, la commune de Geay a pu bénéficier de l'aménagement d'une chaufferie granulés bois pour l'école maternelle.

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département de la Charente-Maritime est un département bien géré, avec une gestion rigoureuse des finances départementales, pour continuer à assurer un service public de qualité aux charentais-maritimes.

Les compétences sociales sont au cœur de l'action départementale : le nombre de bénéficiaires du RSA connaît une baisse historique

En 2024, le Département de la Charente-Maritime a lancé une expérimentation pour le plein emploi, sur le secteur de Royan en proposant à chaque bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) un accompagnement plus intensif. Forts de cette réussite, nous avons lancé la généralisation de ce dispositif à l'ensemble du département, avec le travail des agents du département, la mobilisation des entreprises et des partenaires dont les Missions Locales.

Le nombre d'allocataires du RSA est tombé à 14 750 (contre 15 365 en octobre 2024), soit une baisse historique. Nous tenons à le faire savoir car le social est la première mission du Département.

Avec ces quelques lignes, nous souhaitions revenir sur l'action du Département au sein de notre canton. Ensemble, nous construisons un territoire solidaire, dynamique et tourné vers l'avenir. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une année 2026 pleine de réussites et de bonheur pour vous et vos proches.



Brigitte SEGUIN

Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr



Alexandre SCHNEIDER

Conseiller départemental - Maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr

Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9
05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr



Le Maire
Et son Conseil Municipal

Vous invitent

à

La Cérémonie des Vœux

Le Vendredi 16 Janvier 2026

à

La Salle des Fêtes

A partir de 19h00

Buffet et verre de l'amitié
clôtureront cette soirée conviviale

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Pour être
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

